



**Produits &
Matériaux de
Construction
du secteur
du Bâtiment
(PMCB)**

APPELEZ LE

0 800 000 620

Service & appel
gratuits



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

LA FILIÈRE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

Avec près de 46 millions de tonnes de déchets générées chaque année par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, la filière de collecte et de traitement des produits et matériaux du secteur de la construction et du bâtiment s'annonce comme étant la plus importante filière française.

À compter du 1er janvier 2023, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite AGEC) prévoit la mise en œuvre opérationnelle de la filière des déchets issus des produits et matériaux (REP PMCB) utilisés dans le secteur du bâtiment.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les consommateurs professionnels et non professionnels de ces produits devront s'assurer que les déchets issus de leurs chantiers de construction, rénovation ou démolition soient collectés, dépollués et recyclés conformément à la réglementation.

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE FILIÈRE REP DÉDIÉE ?

Outre le fait que certains produits et matériaux contiennent des substances ou composants polluants pour l'environnement devant être isolés et traités, ils représentent surtout un fort potentiel de recyclage matière (bois, métaux, plastiques, verre, etc.) et même, dans certains cas, de réemploi.

Quels sont les produits et matériaux concernés ?

La gestion des déchets de PMCB s'applique dans le cadre de la construction neuve, de la rénovation, et des aménagements des bâtiments ou de son terrain d'assiette. Les produits et matériaux de construction concernés par la filière sont classés en deux catégories :

- 1 - Déchets inertes** - Produits et matériaux constitués majoritairement en masse de minéraux (ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre). Exemples : béton, mortier, terre cuite ou crue, ardoise, céramique...
- 2 - Déchets non inertes** - Produits et matériaux constitués majoritairement en masse de bois, plâtre, plastiques, verre, laines minérales, bitume, textiles, dont les huisseries.

La filière couvre également les déchets dits dangereux (hors filières des équipements électriques et électroniques, ou produits chimiques), tels que sont les produits à base d'amiante, ou encore de bois traités avec des sels, des oxydes de métaux lourds, ou des créosotes.



ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR LA RÉGLEMENTATION ?

Les premiers concernés par la mise en place de la filière sont les metteurs sur le marché de produits et matériaux destinés à la construction ou la rénovation des bâtiments. Vous êtes ainsi considéré comme Producteur par la réglementation si votre société a des activités commerciales en France et met sur le marché français des PMCB qu'elle :

- fabrique pour la réalisation de travaux de construction ou de rénovation ;
- importe en provenance de fournisseurs étrangers ;
- distribue et vend sous sa propre marque.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

Dans le but d'organiser la prise en charge des produits et matériaux en fin de vie, de favoriser l'éco-conception, d'encourager le réemploi, ou encore de préserver les ressources naturelles, la législation française fait obligation aux producteurs d'organiser et de financer la collecte et le traitement des PMCB qu'ils mettent sur le marché lorsque ces derniers deviennent des déchets. C'est le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Par ailleurs vous avez aussi l'obligation d'informer vos clients sur les solutions à leur disposition pour recycler les produits et matériaux dont ils sont détenteurs.



COMMENT REMPLIR VOS OBLIGATIONS ?



Dans le prolongement naturel de ses activités reconnues, Valdelia est agréé sur la nouvelle filière. En adhérant à notre éco-organisme, vous bénéficiez et participez activement à la mise en œuvre d'une politique de création de valeur allant bien au-delà du seul respect de la réglementation.

Notre ambition : construire avec vous la filière, et vous accompagner pour transformer cette contrainte réglementaire en opportunité de développement pour vos activités.

ADHÉRER À VALDELIA C'EST ACCÉDER À :

1 Plus de 10 ans de savoir-faire dans la gestion des déchets des professionnels

Coordonner, pour le compte de nos adhérents, les différentes étapes de la gestion des déchets de PMCB : collecte, traitement, réemploi et réutilisation des produits et matériaux en fin de vie.

2 Une réponse opérationnelle à coûts maîtrisés

Sélectionner pour la filière des prestataires qualifiés de collecte et de traitement des déchets, dans un souci permanent d'efficacité économique et environnementale.

3 Un outil pour la mise en œuvre de la filière REP

Permettre à nos adhérents de remplir collégalement leurs obligations tout en apportant une réponse opérationnelle et organisée.

4 Un interlocuteur à l'écoute des besoins de la filière

Répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes (fabricants, distributeurs, acteurs de l'économie circulaire, consommateurs, pouvoirs publics, institutionnels) pour stimuler une filière vertueuse.

5 Un vrai partenaire sur la Recherche & Développement

Soutenir des projets de R&D permettant de trouver de nouvelles voies d'utilisation de la matière, améliorer la prise en charge des PMCB usagés, et accompagner nos adhérents sur l'éco-conception.

6 Un atout pour aller au-delà des obligations réglementaires

Initier et porter des projets collaboratifs innovants avec nos adhérents en vue d'élargir la chaîne de valeur de leurs produits et matériaux en fin de vie.

7 Un accompagnement personnalisé

Inscrire durablement le projet environnemental de nos adhérents dans l'économie circulaire au travers d'un accompagnement personnalisé.

8 La conformité réglementaire

Prendre en charge les démarches administratives de nos adhérents dans le respect de la réglementation et assurer pour eux une veille sur les évolutions réglementaires.

9 Une expertise d'éco-organisme engagé pour la seconde vie

Apporter une réponse innovante aux obligations réglementaires de nos adhérents liées à la loi AGECE et contribuer au développement économique et social des territoires.

10 La valorisation de votre image

Dynamiser la communication externe et interne de nos adhérents sur la fin de vie des produits et matériaux qu'ils mettent sur le marché.

Adhérez en quelques clics sur
www.batiment.valdelia.org
Pour toute question

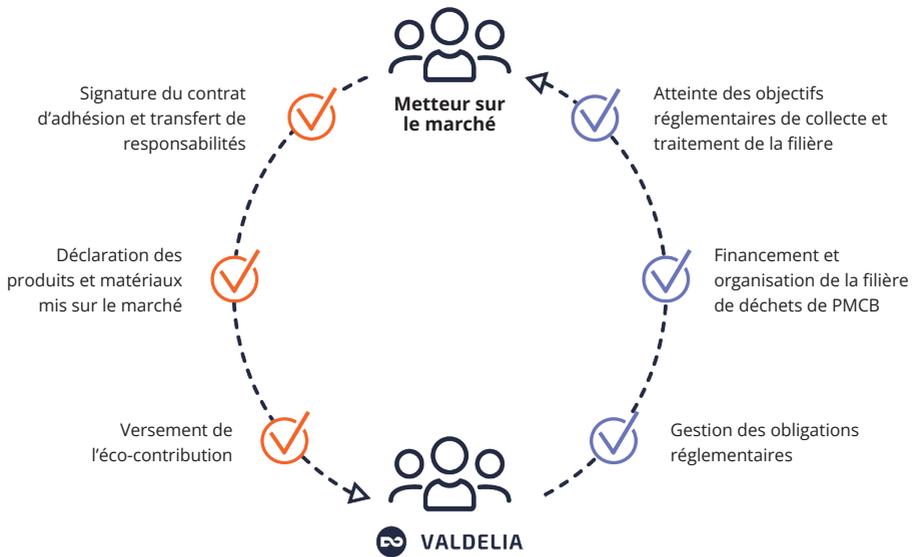
0 800 000 620

Service & appel
gratuits



VALDELIA

FONCTIONNEMENT DE L'ADHÉSION À VALDELIA



FONCTIONNEMENT DU VERSEMENT DE L'ÉCO-CONTRIBUTION

	VENTES	1 ^{ÈRE} DÉCLARATION	1 ^{ÈRE} FACTURE VALDELIA	1 ^{ÈRE} PAIEMENT DE L'ÉCO-CONTRIBUTION
ACTIONS	FACTURATION DE L'ÉCO-CONTRIBUTION AUX ACHETEURS À PARTIR DU 1 ^{ER} MAI 2023	1 ^{ÈRE} DÉCLARATION DES PMCB MIS SUR LE MARCHÉ DEPUIS LE 1 ^{ER} MAI 2023	ENVOI PAR VALDELIA DE LA 1 ^{ÈRE} FACTURE D'ÉCO-CONTRIBUTION DUE	PAIEMENT DE L'ÉCO-CONTRIBUTION À RÉCEPTION DE LA FACTURE
À SAVOIR	Informez dès maintenant les clients que les montants des devis seront susceptibles d'être modifiés à partir du 01/01/2023 afin d'intégrer l'éco-contribution.	La date de la facture de vente détermine la période de déclaration de la mise en marché. Les déclarations de mise en marché, exprimées en unité et en poids (kg), s'effectuent au mois échu.	Le calcul des montants d'éco-contribution dus à Valdelia par chaque adhérent s'effectue sur la base des déclarations individuelles de mise en marché des PMCB.	Le paiement des éco-contributions devra être effectif sous quinzaine.

3 BONNES RAISONS D'ÊTRE OU DE DEVENIR ADHÉRENT

UN SERVICE DE PROXIMITÉ À FORTE VALEUR AJOUTÉE

- Solution clé en main de collecte et traitement des PMCB
- Financement pour des volumes équivalents à ceux mis sur le marché
- Qualité et efficacité d'un dispositif s'appuyant sur des prestataires rigoureusement sélectionnés

DES PROJETS INNOVANTS POUR LES SECONDES VIES

- Innovation pour élargir la chaîne de valeur des PMCB (réemploi, réutilisation,...)
- R&D pour explorer de nouvelles voies d'utilisation de la matière
- Initier et industrialiser des process d'utilisation de la matière en fin de vie

LA RÉPONSE À VOS OBLIGATIONS

- Solution opérationnelle de collecte et de recyclage pour les PMCB que vous mettez sur le marché
- Déclaration au Registre national des Producteurs de vos mises sur le marché et la façon dont vous remplissez vos obligations
- Mise en œuvre de la politique de R&D et des actions de communication

ADHÉREZ À VALDELIA ET DEVEZ ACTEUR RESPONSABLE DE LA FILIÈRE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

1. Participer aux évolutions du barème

Constitution de groupes de travail techniques sur les unités de vente, l'application du barème des contributions, la modélisation des services de collecte et de traitement.

2. Participer au déploiement

Mise en place des dispositifs REP avec les metteurs sur le marché, les détenteurs de déchets, les opérateurs de la collecte, du traitement, du réemploi et de la réutilisation.

3. Gérer les systèmes d'information

Adapter les SI au processus opérationnel de collecte et traitement des produits et matériaux du bâtiment, et permettre la traçabilité des flux de déchets.

Adhérez en quelques clics sur
batiment.valdelia.org



Pour toute question

0 800 000 620

Service & appel
gratuits



VALDELIA